

Délibération n°
2023.004

Séance du 21/02/2023
N° ordre : 02



Nombre de membres

- En exercice : 9
 - Présents : 5
 - Excusés : 4
 - Votants : 7
- dont 2 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR 7 voix
CONTRE 0 voix
ABSTENTION 0 voix

OBJET :

**APPROBATION
DU COMPTE
ADMINISTRATIF**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 02/03/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 02/03/2023

Accusé de réception en préfecture
019-261922900-20230221-CCAS_DL2023_04-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vingt et un février deux mil vingt-trois à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÉ (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Dominique BORDEROLLE, Vice-Présidente.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 13 février 2023

PRESENTS : Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFER.

EXCUSES : Alain LAPACHERIE, André CHASTAN (pouvoir donné à Éric ESCLAFER), Marie-Odile MORIN, Lydie FERNANDES (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE).

SECRETAIRE : Élisabeth DEJEAN

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mme Dominique BORDEROLLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Alain LAPACHERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		15 426,15				15 426,15
Opérations de l'exercice	17 595,95	21 401,00			17 595,95	21 401,00
TOTAUX	17 595,95	36 827,15			17 595,95	36 827,15
Résultats de clôture		19 231,20				19 231,20
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	17 595,95	36 827,15			17 595,95	36 827,15
RESULTATS DEFINITIFS		19 231,20				19 231,20

(*) Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 février 2023,

La Vice-Présidente,



Dominique BORDEROLLE